

JEU CONCOURS

DESSINE-MOI LA FORÊT ENCHANTÉE !

Animaux fantastiques, champignons géants, arbres colorés...
Éveille ton imagination !

POUR PETITS
ET GRANDS
DE 4 À 18 ANS

DU 17 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2026

SPÉCIAL 60 ANS

JUSQU'À 100€
DE CARTES CADEAUX
À GAGNER

JEU CONCOURS DE DESSINS – RÉGLEMENT DU CONCOURS 2026

DESSINE-MOI LA FORÊT ENCHANTÉE

Article 1 - Organisation

HABITAT Hauts-de-France dont le siège social est situé 520 boulevard du Parc d'Affaires à Coquelles, organise un jeu concours de dessins "Dessine-moi la forêt enchantée", réservé à ses locataires. La participation à ce jeu concours (gratuit et sans obligation d'achat) implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

Article 2 - Participation

Ce jeu se déroule du 17 octobre au 2 novembre 2026. L'affiche et le règlement sont communiqués à la fin du mois de septembre.

Peuvent participer au jeu concours :

- les enfants âgés de 4 à 18 ans ;
- bénéficiant d'une autorisation parentale ;
- domiciliés avec leurs parents dans un immeuble locatif ou une maison individuelle appartenant à HABITAT Hauts-de-France.
- les enfants des membres du Conseil de Concertation Locative HABITAT Hauts-de-France.

Article 3 - Principe du jeu

L'objet du concours consiste en la réalisation d'un dessin en noir et blanc ou en couleur, sur le thème "Dessine-moi la forêt enchantée". Chaque participant envoie son dessin à l'adresse postale **HABITAT Hauts-de-France, Département Communication, 520 boulevard du Parc d'Affaires CS 50111 62903 à Coquelles** le cachet de la poste faisant foi, ou remet contre reçu à son/ sa gardien(ne), employé(e) d'immeuble, régisseur ou à l'agence de son secteur avant le 3 novembre 2026, une enveloppe comprenant :

- le dessin
- le bulletin d'inscription ci-dessous reprenant les mentions suivantes : n° de locataire, nom du gardien(ne)/employé(e) / régisseur et secteur, nom, prénom, catégorie d'âge de l'enfant, adresse, accord du présent règlement et accord parental autorisant la participation au jeu du mineur et l'utilisation commerciale du dessin, date et signature. (Ecrire lisiblement en noir et en majuscule.) Toute fiche, manquante, raturée, incomplète ou illisible entraîne l'exclusion du participant à la délibération du jury.

Article 4 - Lots

Le concours est doté des lots ou prix suivants :

Catégorie de 4 à 7 ans :

- 1^{er} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 100 euros ;
- 2^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 60 euros ;
- 3^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 40 euros ;
- 4^{ème} au 50^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 20 euros ;

Catégorie de 8 à 12 ans :

- 1^{er} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 100 euros ;
- 2^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 60 euros ;
- 3^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 40 euros ;
- 4^{ème} au 50^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 20 euros ;

Catégorie de 13 à 18 ans :

- 1^{er} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 100 euros ;
- 2^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 60 euros ;
- 3^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 40 euros ;
- 4^{ème} au 50^{ème} prix : 1 carte ILLICADO d'une valeur de 20 euros ;

Article 5 - Jury

Un jury constitué d'employés bénévoles d'HABITAT Hauts-de-France auront à classer les dessins des participants dans l'ordre de préférence de la 1^{ère} à la 50^{ème} place par catégorie.

Article 6 - Remise des lots

Les lots seront remis au cours du mois de novembre 2026. Les résultats seront annoncés par courrier, sur notre page Facebook, le journal Entre Nous ainsi que sur notre site internet. Les cartes cadeaux seront remises en mains propres.

Informatique et libertés

HABITAT Hauts-de-France collecte et traite des informations vous concernant afin de gérer votre participation au jeu concours, sur la base de votre consentement manifesté par le renvoi du bulletin d'inscription complété et de son intérêt légitime. Vos données seront l'objet de traitement jusqu'à attribution du lot au gagnant puis conservées 1 mois à partir de l'information donnée au gagnant. Seules les personnes habilitées en charge de la gestion du jeu-concours pourront accéder à vos données, ainsi que les prestataires ayant un rôle dans le cadre de sa gestion. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit à la limitation du traitement et droit au retrait de votre consentement. Vous pouvez également établir des directives relatives à la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser un courrier à DPO HABITAT Hauts-de-France, 520 Bd du Parc d'Affaires CS 50111 62903 Coquelles ou par voie électronique dpo@habitathtdf.fr. Nous vous recommandons de joindre une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via www.cnil.fr.



JEU CONCOURS DE DESSINS 2026 – DESSINE-MOI UNE FORÊT ENCHANTÉE

Complétez ce bulletin d'inscription et envoyez-le par courrier accompagné de votre dessin avant le 3 novembre 2026 à HABITAT Hauts-de-France - Service Communication, 520 boulevard du Parc d'Affaires CS 50111 62903 à Coquelles ou par mail à communication@habitathtdf.fr

N° de locataire (inscrit sur la quittance de loyer) :

Nom de votre Gardien / Régisseur : Secteur de :

Nom, prénom de l'enfant :

Catégorie : ☐ 4 à 7 ans ☐ 8 à 12 ans ☐ 13 à 18 ans

Adresse :

Résidence : Entrée, étage, appartement :

Code postal : Ville :

☐ Accord des conditions de règlement

☐ Accord parental autorisant la participation au jeu du mineur et l'utilisation commerciale du dessin

Date :

Signature du ou des parents :

Ne seront pris en compte que les bulletins entièrement complétés.

Directeur de la publication : Stéphane MAILLET. Rédaction / Conception : Département Communication - Groupe HABITAT Hauts-de-France



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique